FBC.517-1

Nîmes 15 Mars 1921

Monsieur le Professeur Cartailhac

ARCHIVES DE FUJOL BEGOUEN

Monsieur le Professeur

J'ai l'honneur de soumettre, en mon nom personnel, à votre appréciation hautement autorisée, un rapide exposé du différend survenu entre la Municipalité Nîmoise et la Société d'Etudes des Sciences Naturelles de Nîmes

En 1911-1912-1913, l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, accorda, par l'intermédiaire de la Société, à mon maître et ami regretté, Félix Mazauric, alors Conservateur des Musées Archéologiques et Président de la Société et à notre collègue Mr Bourrily, une subvention pour la fouille complète et méthodique de la Baume Latrédème.

La subvention, demandée par la Société, lui fut accordée nommément, ainsi qu'en témoignent les Bulletins de l'Afas, versée à son Trésorier lequel la distribua à MM. Mazauric et Bourrily suivant leurs besoins. M. Mazauric voulut bien soumettre chaque année à l'approbation de la Société un état de ses dépenses et faire examiner à plusieurs reprises par nos collègues le progrès de ses travaux.

Ces belles collections recueillies à la Baume

Les Vérédème furent déposées dans une des salles du Musée d'Archéologie, tout près du bureau de M. Mazauric, pour leur classement méthodique

Malheureusement, la guerre survint, les fouilles furent interrompues; notre cher Président atteint par une maladie inguérissable s'alita et mourut en 1919

Après la mort de M. Mazauric, la Société d'Etude des Sciences Naturelles a cru de son devoir de revendiquer la possession de ces collections, et en a fait, il y a peu de temps, donation à la Ville en indiquant, comme seule condition, qu'elle désirait que ces collections aillent et demeurent au Musée d'Histoire Naturelle

Elle pensait ainsi répondre au désir de l'Association Française pour l'avancement des sciences tout en restant fidèle à l'organisation générale des Musées de Nîmes, dans lesquels toutes les collections de Préhistoire, y compris la collection personnelle de Félix Mazauric, sont réunies dans la galerie de Géologie.

Ce droit de la Société fut reconnu légitime par le Secrétaire général de l'Administration Municipale ami personnel de M. Mazauric, ainsi que par M. le Cte Espérandieu, le savant conservateur actuel des Musées d'Archéologie. chargé d'une enquête à ce sujet

Cependant notre donation ne fut pas acceptée et M. l'Adjoint aux Beaux Arts, dans une lettre récente conteste le droit de la Société en prétendant: que la subvention a été accordée en réalité, sous le couvert de la Société, à MM

Mayaurè et Bourrely, personnellement, que les collections ont été recueillies par le Conservateur des Musées Archéologiques de la Ville pendant ses heures de service, que la Ville peut disposer librement de ces collections et que la clause introduite dans notre donation est sans effet

ARCHIVES DE PUJOL BEGOUEN

La Société n'entendra pas, je crois, continuer cette discussion stérile et provoquer un conflit qui ne pourrait que nuire à l'œuvre de recherche et d'éducation scientifique qu'elle poursuit avec succès depuis plus de cinquante ans. Peut être acceptera-t-elle, après avoir protesté, la décision de la municipalité, peut être demandera-t-elle l'arbitrage de l'Etat que veut bien lui proposer M. le Sous-Secrétaire aux Beaux Arts.

Du surplus, ce conflit pourrait-il paraître puéril s'il n'était provoqué que par une simple question de propriété. Mais la vérité est dans autre et le problème du plus haut intérêt

Ce désir de M. le Sous Secrétaire aux Beaux Arts exprimé à plusieurs reprises, est d'enlever toutes les collections de Préhistoire actuellement placées sous la direction de M. Cabanès, Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle et d'en constituer une salle spéciale dans les locaux du Musée d'Archéologie et sous la direction du Conservateur de ce Musée

— Nous sommes obligés de reconnaître l'activité dont fait preuve M. le Sous-Secrétaire aux Beaux-Arts et l'intérêt qu'il porte aux établissements d'Instruction publique; la création de l'Ecole Antique et du Musée du Vieux Nîmes en sont la preuve.

Mais nous sommes persuadés que dans cette question par suite sans doute de renseignements incomplets, il commet une erreur grave

D'abord, il nous paraît inadmissible qu'un tel projet puisse se réaliser contre le gré du Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle et sans même qu'il ait été consulté. Il ne paraît pas possible d'enlever à un chef de service une part importante de ses attributions pour la confier à un autre chef de service sans des raisons majeures. Un tel acte d'arbitraire ne peut que froisser et décourager le naturaliste passionné, le conservateur désintéressé et dévoué jusqu'à l'excès, qui est notre ami M. Cabanès dont l'œuvre accomplie ici est considérable.

Mais surtout ce conflit pose une question d'ordre général et scientifique de première importance, et c'est surtout cette dernière considération qui m'a poussé à vous demander votre avis, l'un des plus compétents que nous puissions solliciter

Est il possible de laisser porter atteinte à l'organisation méthodique d'un des plus beaux Musées de province ~~qui~~ fait ~~fait~~ avec patience par des naturalistes, qui faisait logiquement suivre la Géologie par la Préhistoire en limitant celle-ci à la fin des temps Néolithiques?

Est il surtout possible de laisser de créer par une municipalité, bien intentionnée sans doute mais forcément incompétente, que l'étude de la Préhistoire sera désormais classée parmi les Sciences Archéologiques?

Ne semble-t il pas plus vraisemblable au contraire, que la Préhistoire, l'Anthropologie l'Ethnologie, l'Ethnographie, la Linguistique, etc

FBC. 517.1 (2)

doivent faire corps dans les jours davantage avec les Sciences Naturelles parce qu'elles relèvent des mêmes méthodes et des mêmes disciplines?

C'est l'opinion de la Société d'Etude des Sciences Naturelles et je suis persuadé que c'est aussi la vôtre.

ARCHIVES DE PUJOL BEGOUEN

Vous voyez donc, Monsieur le Professeur, toute l'importance de ce désaccord, qui paraît au premier abord insignifiant, et la gravité qu'aurait une décision susceptible d'être généralisée.

Nous tenons à en informer le monde scientifique

Je dois d'ailleurs ajouter qu'aucune raison d'ordre pratique ne motiverait cette décision, aucune nécessité de local, ni de rangement, aucune nécessité budgétaire, bien au contraire; et que d'autre part, M.r le Cdt Espérandieu dont la science et la loyauté sont hors de contestes ne demande aucunement à s'occuper de ces collections.

Il ne me reste, Monsieur, qu'à m'excuser d'avoir abusé de vos instants et vous remercier de l'intérêt actif que vous portez à nos Musées et à notre Société

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'assurance de ma considération très distinguée

Paul Marcel

Secrétaire de la S. E. N.

Membre de l'Afas.

Paul. Marcelin. 13 rue des Greffes Nîmes